

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 41/2023 du 07 novembre 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ELANCITE POUR LA MAINTENANCE DU RADAR PEDAGOGIQUE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu que le précédent contrat de maintenance du radar pédagogique expire le 12 décembre 2023,

Vu la proposition de contrat de service d'ELANCITE du 19 septembre 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations de services avec ELANCITE de Orvault (44) à compter du 13 décembre 2023 pour la maintenance du radar pédagogique. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Le montant annuel du contrat est de 199 euros HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 08 novembre 2023

Fait à Mohon le 07 novembre 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance